Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_03-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

N° C16_10_2025_03 - Friche SOCOPA BIGARD à Celles-sur-Belle - Conventionnement avec l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPF NA) (annexe)
*Annexe(s) :*
*- Convention*

| Titulaires en exercice | Présents (Titulaires et suppléants votants) | Représentés | Total votants | Absents |
|---|---|---|---|---|
| 90 | 63 | 9 | 72 | 18 |

| Pour : 72 | Abstention : 0 | Contre : 0 | Sans Participation : 0 |
|---|---|---|---|

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BALLAND Cyril), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MORIN Patrick, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_03-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

**********

**Friche SOCOPA BIGARD à Celles-sur-Belle - Conventionnement avec l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPF NA) (annexe)**

*Annexe(s) :*

*- Convention*

*Vu la délibération N° C31_03_2022_02 du conseil communautaire du 31 mars 2022, adoptant la stratégie d'attractivité économique et touristique ;*

*Vu la délibération N° C17_11_2022_12 du conseil communautaire du 17 novembre 2022, adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique, et tout particulièrement la fiche socle n°1 consistant à mettre en place un schéma d'accueil des entreprises ;*

*Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;*

*Vu le courrier de la SAS SOCOPA Viandes en date du 22 août 2025, confirmant son accord pour la vente de la totalité du site à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine au prix de 335 180 € ;*

*Vu l'avis des vice-présidents de la communauté de communes Mellois en Poitou réunis le 18 septembre 2025 ;*

Le site de l'abattoir SOCOPA BIGARD à Celles-sur-Belle a arrêté définitivement son activité au printemps 2024. Le site est classé ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). La SAS SOCOPA BIGARD, en est propriétaire et a procédé aux démarches pour mettre fin à l'ICPE. Elle s'est engagée à déconstruire l'ensemble des bâtiments et à dépolluer le site pour le restituer en plateau nu.

Le site, d'une surface de 56 716 m², permettra d'aménager une zone d'activité économique qui accueillera des activités artisanales et des petites industries qui ont aujourd'hui des difficultés à trouver des terrains économiques pour se développer sur cette partie du territoire.

Situé sur le site d'activité économique des Ombrails à proximité du cœur de bourg de Celles-sur-Belle, à quelques centaines de mètres du collège et du cimetière, le futur aménagement permettra de séparer le mieux possible les flux de circulations entre les véhicules légers et les poids lourds.

Le portage foncier de ce projet peut se faire par l'Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPF NA), grâce à une convention de réalisation. Ainsi, l'EPF NA fera l'acquisition du site à un tarif préalablement validé par la communauté de communes Mellois en Poitou. Elle en restera propriétaire pendant une durée de 5 ans après la signature de la vente. La communauté de communes Mellois en Poitou s'engage à racheter le site à sa valeur initiale, complétée des frais d'acquisition, des taxes et des coûts d'entretien.

La commune de Celles-sur-Belle a toujours participé aux réunions et échanges avec le groupe BIGARD et l'EPF NA, en partenariat avec la communauté de communes Mellois en Poitou. Elle est un partenaire central de ce projet. A ce titre, elle sera également signataire de la convention avec l'EPF, sans être concernée par les modalités de rachat du foncier.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_03-DE

Après négociations avec l'EPF NA en lien avec la communauté de communes Mellois en Poitou, la SAS SOCOPA BIGARD, a officialisé son accord par courrier en date du 22 août 2025 pour permettre à l'EPF NA d'acquérir l'ensemble du site au prix de 335 180 €. La TVA n'est pas applicable sur cette acquisition. La convention avec l'EPF prévoit une enveloppe pour la prise en charge des dépenses de gestion courante, estimée à 15 % du prix d'acquisition.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention de réalisation n° 79-25-060, ci-annexée, pour le développement d'activités économiques sur une friche industrielle à Celles-Sur-Belle, signée entre la communauté de communes Mellois en Poitou, la commune de Celles-sur-Belle et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.
- AUTORISER l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine à acquérir l'ensemble du site SOCOPA BIGARD au prix de 335 180 €, sous réserve de la signature préalable de la convention de réalisation.
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer la convention de réalisation et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

**Philippe CACLIN**
**8ème Vice-Président en charge du cycle de l'eau**
**20 oct. 2025**

Le Président

**Fabrice MICHELET**
**Président**
**19 oct. 2025**